

## URBANISME

# À Compiègne, la mairie prête à racheter l'église anglicane

**La Ville veut s'associer à un autre acheteur pour acquérir l'édifice et son annexe. Elle projette d'en faire un lieu culturel.**

Mis en ligne le 22/07/2021 à 10 :10  
Par PIERRIG GUENNEC

L'église anglicane du très sélect quartier des Avenues, utilisée de nos jours par la communauté baptiste, va-t-elle passer dans le patrimoine de la Ville ? La municipalité compiégnnoise avance ses pions en ce sens. Au cours du conseil d'agglomération du 1er juillet, Philippe Marini, maire de Compiègne et président de l'Agglo, a fait voter une modification du plan local d'urbanisme (PLU) qui fait du site un emplacement réservé à des équipements publics ou d'intérêt général.

« On marque ainsi le souhait d'acquérir éventuellement l'église, résume Benjamin Oury, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux grands projets. Un acquéreur (ndlr : l'association Jeanne Charity Center) s'était manifesté, mais son projet n'était pas très clair. »

L'idée que couve la municipalité est celle d'un achat combiné. Elle deviendrait propriétaire de l'église, inaugurée en 1868 ; le deuxième acheteur, d'une maison contemporaine de 305 mètres carrés, à l'arrière du jardin. L'église baptiste a mis l'ensemble en vente pour 575 000 euros. « On n'a pas envie de voir cette église transformée en loft », glisse Benjamin Oury. La mairie imagine aménager l'édifice pour en faire un lieu culturel. Le délégué à l'urbanisme ne voit pas de doublon avec l'espace Saint-Pierre-des-Minimes qui accueille déjà des expositions, dans le centre-ville. « Cela permettra de développer l'offre culturelle

à Compiègne. On peut donner des concerts et proposer des conférences dans l'église, où se trouvent des bancs. »

Reste à trouver le partenaire pour conclure la transaction. Une des pistes est un architecte compiégnais.

### « Que le lieu reste ouvert aux Compiégnois »

En apprenant que les baptistes lâchaient leur propriété de l'avenue Thiers, l'association des Avenues de Compiègne était montée au créneau et avait rédigé une lettre ouverte au maire. Elle demandait à Philippe Marini de faire jouer le droit de préemption de la Ville. Le président de l'association accueille avec satisfaction la création d'un emplacement réservé. *« Je suis favorable au rachat par la mairie, développe Éric Georgin, pour en faire un lieu d'exposition ou de réunions. L'idée de fond, pour nous, est que le lieu reste ouvert au public, aux Compiégnois et participe au développement du tourisme. »*

Contacté, Nicolas Fareilly, pasteur de l'église baptiste de Compiègne, n'a pas souhaité faire de commentaire.

### L'opposition : « Un achat impulsif »

Le conseiller municipal d'opposition Etienne Diot (divers droite) fustige la méthode, *« une modification du destin de cette église en catimini par décision modificative du PLU, qui n'a jamais été exposée clairement »*. L' élu s'interroge également sur le bien-fondé d'une acquisition foncière, s'inquiétant d'un *« achat impulsif »* : *« Est-ce la vocation de la Ville de racheter encore des biens, alors qu'elle a du mal à entretenir ses écoles et ses gymnases ? Est-ce qu'on a étudié les contraintes sur les finances ? Cela représente des charges supplémentaires. Et à côté de ça, on vend les bijoux de famille sous le prix des Domaines, comme la maison du SNC ou un bâtiment pour installer une galerie d'art, près de l'Espace Saint-Pierre-des-Minimes. »*

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :** Urbanisme | Église baptiste | Compiègne (Oise) | Philippe Marini